

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

COMM

Envoyé en préfecture le 23/10/2023  
Reçu en préfecture le 23/10/2023  
Publié le 23/10/23  
ID : 013-211300637-20231013-2023\_231-CC

N° 231 - 2023

EXTRAIT  
du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

OBJET :

Convention avec Madame Pascale OLIVE –  
Inspectrice de l'Education Nationale pour  
l'intervention hors temps scolaire dans une  
école de la commune de Madame  
BARBOSA COSTA affectée sur un poste  
d'enseignant à l'attention des enfants de  
familles d'origine étrangère.

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général  
des Collectivités Territoriales,

Nature : Décision du Maire prise par délégation

VU la délibération n° 27-2020 du Conseil Municipal de  
Miramas du 10 juin 2020, donnant délégation  
d'attributions du conseil municipal au Maire,

Matière :

8.1 enseignement

**CONSIDERANT** la nécessité de signer une convention  
avec Madame Pascale OLIVE – Inspectrice de  
l'Education Nationale pour l'intervention hors  
temps scolaire dans des écoles de la commune de  
Madame BARBOSA COSTA affectée sur un poste  
d'enseignant à l'attention des enfants de familles  
d'origine étrangère.

ACTE NOTIFIE LE :

**DECIDONS**

En exécution des pouvoirs susvisés,

de signer une convention avec Madame Pascale OLIVE – Inspectrice de l'Education Nationale pour l'intervention hors temps scolaire dans une école de la commune de Madame BARBOSA COSTA affectée sur un poste d'enseignant à l'attention des enfants de familles d'origine étrangère.

La Directrice Générale des Services, le chef de la Police Municipale et le Responsable de la Commission de Sécurité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 13 octobre 2023.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication  
le : 23/10/23

Mairie de Miramas  
Maire  
Eric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## CONVENTION

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le 23/10/23

ID : 013-211300637-20231013-2023\_231-CC

Convention à passer à l'occasion d'activités organisées au-de-  
scolaires, dans les établissements d'enseignement,

Entre les soussignés :

D'une part

Monsieur Frédéric VIGOUROUX , Maire de la commune de MIRAMAS

Et, d'autre part

Madame Pascale OLIVE, Inspectrice de l'Education Nationale.

Il a été convenu ce qui suit :

### .TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES :

Madame BARBOSA COSTA, affectée par l'Inspecteur d'Académie des Bouches-du-Rhône sur un poste d'enseignant à l'intention des enfants de familles d'origine étrangère dans le cadre d'accords passés avec le Portugal, exerce ses missions dans l'école précisée ci-dessous et selon les modalités (jours, horaires, nombre d'élèves) définies en annexe :

⇒ école élémentaire Chantegrive.

### TITRE II - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE :

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'Education Nationale s'engage à demander aux directeurs d'écoles d'informer l'intervenant des consignes générales de sécurité des locaux et des participants (emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction, itinéraires d'évacuation et des issues de secours, gardiennage de l'établissement ainsi que celui des voies d'accès, contrôle des entrées et des sorties des participants aux activités considérées) .

### TITRE III - EXECUTION DE LA CONVENTION :

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2023 / 2024.

Elle peut être dénoncée :

- par la commune à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, ou si les locaux ne sont pas utilisés aux dates et heures fixées par les parties, par lettre recommandée adressée à l'Inspection de l'Education Nationale.

- par l'Inspection de l'Education Nationale pour cas de force de majeure, dûment constaté et signifié au Maire ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à Monsieur le Maire.

L'Inspectrice de l'Education Nationale



Pascale OLIVE

Le Maire  
Frédéric VIGOUROUX



Miramas, le 10 octobre 2023.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le 23/10/23

ID : 013-211300637-20231013-2023\_231-CC



**Atribuição de Horário - Tableau de Service**  
**Ano Letivo de 2023/24 - Année Scolaire 2023/24**

Área Consular / Région Consulaire : **Marseille**

Horário / Poste : **MAR 04**

Professor/ Enseignant : **Paula Alexandra Barbosa Costa**

Comp. letiva/ Heures Hebdo : **16 h**

Dep. IEN (*) Tel.	Local de funcionamento Local de fonctionnement	Nº- Tipo Curso Type de cours	Núc. Horário em 2022/23 Obs.	Prev IA Prev CEPE	Horário / Horaire						Horas/ semana Heures hebdo.
					2º F. Lundi	3º F. Mardi	4º F. Mercredi	5º F. Jeudi	6º F. Vendredi	Sáb. Samedi	
13 Miramas Tel. 04 90 58 12 79	E.P. Emile Zola Avenue de Sylvanès 13130 Berre-l'Étang Tél. 04 42 85 38 44	1 EILE R - D	MAR 04 .....	13 12		16:30					2 h
13 La Ciotat Tel. 04 42 08 43 17	E.P. Maria Fabry Chemin de Roumagoua 13600 La Ciotat Tél. 04 42 83 12 51	2 EILE R - D	MAR 04 .....	10 11	11:30	12:30					2 h
13 Marseille Joliette Tel.	E.P. Parc Bellevue 143, rue Félix Pyat 13003 Marseille Tél. 04 91 58 26 86	3 EILE R - D	MAR 04 .....	17 17				16:30			2 h
13 Marseille Longchamp Tel.	E.P. Abbé de l'Épée 18 square Sidi Brahim 13005 Marseille Tél. 04 91 34 72 70	4 EILE R - D	MAR 04 CD IA 22/23	10 11			08:30				2 h
13 Marseille Longchamp Tel.	E.P. Loubière 97 rue de la Loubière 13005 Marseille Tél. 04 91 42 21 37	5 EILE R - D	MAR 04 CD IA 22/23	10 11			10:30				2 h
13 Marseille Joliette Tel.	E.P. Le Rouet 38 rue Roger Renzo 13003-Marseille Tél. 04 91-79-27-46	6 EILE C - D	MAR 04 Transf de Pleyssonnét 23/24	10 11			14:00				2 h
13 Miramas Tel. 04 90 58 12 79	E.P. Chantegrive Avenue de la Camargue 13140 Miramas 12 45 Tél. 04 90 58 20 63	7 EILE C - D	MAR 04 Transf de Jean Macé 23/24	11 11				16:30			2 h
13 Peyrolles Tel.	E.P. Jacques Prévert 2 impasse Jacques Prévert 13410 Lambesc Tél. 04 42 57 91 78	8 EILE C - D	MAR 04 CD IA 23/24 (subs esc. de Rognec)	11 11	16:30						2 h
(*) IEN (Inspection de l'Éducation Nationale) - 1º organismo administrativo do qual a escola depende.											16 h

Data/Date : 25/08/2023

O(a) Professor(a) / L'enseignant(e) :

**Pascale OLIVE**  
I. E. N.

Legenda: EILE - Ensino Internacional de Línguas Estrangeiras; ELVE - Ensino de Língua Viva Estrangeira; AES - Apoio ao Ensino Secundário Associativo; SI - Secções Internacionais dos 1º, 2º, 3º CEB e Secundário; C - Criação; R - Recondução; I - Curso integrado; D - Curso diferido



**Fiche de Présentation des Enseignants EILE - ELVE**

Réf. Tableau Service : MAR 04

Année scolaire : 2023/2024

Pays : PORTUGAL

**L'Enseignant(e) :**

Madame

**Nom :** Barbosa Costa

**Prénom :** Paula Alexandra

**Né(e) le :**

**Domicile personnel :**

**Tél. :**

**Mobile :**

**E-mail :**

est affecté(e) par l'Ambassade du Portugal - Coordination de l'Enseignement Portugais, sous couvert des Services Départementaux de l'Education Nationale, à l'enseignement du portugais pour l'année scolaire 2023/24, dans les établissements suivants :

Ecole d'affectation Commune	Type Cours	Horaire						Heures Hebdo	Date prise contact avec l'école/IEN/IA	Date de reprise des cours (réelle)	Visa du Directeur et/ou IEN et/ou IA
		Lundi	Mardi	Mer.	Jeudi	Vend	Sam				
Département : des Bouches du Rhône (13) Académie : AIX-MARSEILLE											
E.P. Emile Zola Berre-l'Etang	EILE R		16:30					2,0	01/09/23		
E.P. Maria Fabry La Ciotat	EILE R	11:30	12:30					2,0	01.09.23	26/09/23	
E.P. Jacques Prévert Lambesc	EILE C	16:30						2,0	21.09/23		
E.P. Le Rouel Marseille	EILE C			14:00				2,0	08/09/23		
E.P. Parc Bellevue Marseille	EILE R				16:30			2,0	08/09/2023		
E.P. Abbé de l'Epée Marseille	EILE R		08:30					2,0	15/09/23		15-09-2023
E.P. Loubière Marseille	EILE R		10:30					2,0	14/09/2023		
E.P. Chantegrive Mirasmas	EILE C			16:30				2,0			

L'Ambassade du Portugal vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Fait à Paris, le 25/08/2023

Visa de l'Ambassade du Portugal à Paris

Maria - Falery, Élémentaire

AMBASSADE DU PORTUGAL  
 Coordenação do Ensino Português - França  
 Camões, IP

Isabel Sebastião  
 (Coordinatrice de l'Enseignement Portugais en France)

21 SEP. 2023  
 L'Inspectrice de l'Education Nationale  
 Sandrine LEVY

Abbrév. : EILE - Enseignants Internationaux de Langues Etrangères; ELVE - Enseignement de Langue Vivante Etrangère  
 R - Reconduite de l'Enseignement